

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06 Novembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 06 novembre 2024 à 20h30, le Conseil Municipal de VERNANTES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Thierry PAPOT, Maire en exercice.

**Nombre de membres**

- En exercice : 16
  - Présents : 13
  - Votants : 14
- Date de la convocation :** 31/10/2024  
**Date d'affichage :** 31/10/2024

**Présents :**

Mesdames : Jacqueline TARDIVEL, Aurélie POIRIER, Floriane DUPUY-REDCENT, Sandra RIQUIN, Béatrice CANONNE,  
Messieurs : Thierry PAPOT, Manuel DA SILVA, Thierry GROSBOIS, Etienne MOREAU, Patrice NEAU, Christian PACORY,  
Florent POIRIER, Robert PLU

**Absents excusés :**

Madame Elodie MARCHAND, Madame Nathalie FUSELLIER PLAIS, Monsieur Jacky PASQUIER

**Ont donné pouvoir à :**

Madame Nathalie FUSELLIER-PLAIS a donné pouvoir à Monsieur Thierry PAPOT

**ORDRE DU JOUR**

Monsieur Thierry GROSBOIS est nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 02 OCTOBRE 2024 est approuvé à l'unanimité. A noter une erreur de retranscription dans la rubrique « informations » : → point « Jeux au SIEA » Il convient de lire que 3 belles structures y seront installées pour un budget de 28 900 € HT-et un financement de la CAF de 13 000 €.

**DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL CM DU 06 NOVEMBRE 2024**

1 -

ENTREPRISE	<b>A.F.G. ABEILLES FRELONS GUEPES</b>
DESIGNATION	Destruction de nid de frelons asiatiques avec nacelle et 2 techniciens (hauteur 18m/Sapin de la bibliothèque)
PRIX HT	430.00 €
PRIX TTC	

2 -

ENTREPRISE	<b>DELALANDE-RETHORE SAS</b>
DESIGNATION	Réparation de canalisation dans la chaufferie de la salle de sport
PRIX HT	365.16 €
PRIX TTC	401.68 €

3 -

ENTREPRISE	<b>SDEL</b>
DESIGNATION	Maintenance curative 2024 au restaurant scolaire (fourniture, pose et remplacement de batterie et éclairage de sécurité et télécommande)
PRIX HT	650.02 €
PRIX TTC	780.02 €

4 -

ENTREPRISE	<b>AB SERVICE</b>
DESIGNATION	Signalisation horizontale thermo (place de la mairie, route de Vernoil, route de Noyant, route de Saumur, rue Dutier, Rue de Jalesnes, roue de Mouliherne, route de Longué, restaurant scolaire)
PRIX HT	13 803.15 €
PRIX TTC	16 563.78 €

5 -

ENTREPRISE	<b>INDIVISION GABRIEL</b>
DESIGNATION	Travaux MAM (Dépose des installations existantes, Consuel, Réseau de terre, TGBT, Equipements des différentes pièces, éclairage extérieur, éclairage de secours, alarme incendie et divers)
PRIX HT	8 039.19 €
PRIX TTC	9 647.03 €

6 -

ENTREPRISE	<b>DECULUM ILLUMINATIONS DE NOEL</b>
DESIGNATION	Décors dans les arbres : bâtons de neige animés
PRIX HT	1 344.60 €
PRIX TTC	1 613.52 € €

7 -

ENTREPRISE	<b>WURTH</b>
DESIGNATION	Commande pour les services techniques (tenue pour le nouvel agent + fournitures diverses)
PRIX HT	583.77 €
PRIX TTC	700.62 €

8 -

ENTREPRISE	<b>NICOTP</b>
DESIGNATION	Remplacement et fourniture d'un clapet anti-retour pour le pluviale de M. & MME VIGAN + au parking du champ de foire ( suite au broyage de la Douaire )
PRIX HT	1 031.00 €
PRIX TTC	1 237.00 €

9 -

ENTREPRISE	<b>MARANDEAU CHIGNARD</b>
DESIGNATION	Encastrement d'un coffret EDF 7Ter place de l'église
PRIX HT	510.00 €
PRIX TTC	612.00 €

10 -

ENTREPRISE	<b>ERS</b>
DESIGNATION	Mise à disposition d'une équipe de deux personnes et d'un camion nacelle pour pose et dépose des illuminations de Noël
PRIX HT	2 540.00 €
PRIX TTC	3 048.00 €

**DEL N°06-11/2024-01 - Présentation du PCS (Plan Communal de Sauvegarde) par Madame Eve Baradel - Chargée de mission risques de l'agglomération de Saumur Val de Loire**

D'après le dossier départemental des risques majeurs, la commune de Vernantes est exposée à 8 risques majeurs : Inondation du Lathan et ruissellement, 24 indices de cavités, une exposition aux retrait-gonflement des argiles, une exposition aux feux de forêts, un risque sismique, des tempêtes, une rupture du barrage de Rillé et une installation nucléaire à moins de 20 km de la commune.

Nécessité pour Vernantes de créer deux documents :

- Le DICRIM (Document d'information Communal sur les Risques Majeurs) est un document obligatoire pour l'ensemble des communes soumises à un risque majeur identifié dans le DDRM (Document Départemental des Risques Majeurs). Ce document est établi par la commune pour l'ensemble de la population. Il doit être simple et pédagogique, avec des réunions publiques visant à éclairer les habitants sur la nature des risques et dispositions prises pour réduire le risque et les mesures à prendre en cas d'alerte.
- Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est obligatoire depuis 2022 pour l'ensemble des communes. Il s'agit d'un document stratégique élaboré par la commune pour organiser la gestion des risques et des crises sur son territoire. Le plan communal de sauvegarde permet de protéger la population et de coordonner les acteurs locaux. Ne pas disposer d'un PCS peut engager la responsabilité du Maire en cas de mauvaise gestion d'une crise.
- Le DICRIM et le PCS doivent être mis à jour à chaque mandat. L'idée étant d'associer les élus de la commune, des agents et les acteurs locaux à la réalisation de ces documents sous la forme de bénévolat. Il s'agit aujourd'hui d'une obligation nationale.

Monsieur le Maire interroge sur le cas d'un camion qui prend feu par exemple en centre bourg de Vernantes ?

Réponse de l'intervenant : Ce risque est à instaurer dans le PCS.

Monsieur le Maire souligne la nécessité pour Vernantes de mettre en place un PCS au regard des risques de feux de forêts et d'inondations.

L'intervenant précise que le PCS doit être surtout une démarche politique, initiée par le Maire, avec la nomination d'un référent qui va être en charge de l'élaboration de ce document, de son suivi et de sa mise en place.

L'agglomération de Saumur propose une trame pour accompagner l'équipe en place dans la réalisation du PCS.

Considérant la Présentation du DICRIM et du PCS par la Chargée de mission risques de l'agglomération de Saumur Val de Loire, et des risques identifiés sur la commune de Vernantes, Monsieur le Maire conclut en précisant que l'ensemble du conseil a bien mesuré l'importance de la création d'un DICRIM et d'un PCS - et qu'il sera nécessaire de penser à la constitution d'un comité de pilotage pour leurs réalisations. Monsieur le Maire précise qu'il serait intéressant que l'agglomération de Saumur Val de Loire intègre cette procédure de réalisation dans son schéma de mutualisation pour aider les petites communes à cette réalisation.

**DEL N°06-11/2024-02 - Régime de prévoyance complémentaire dans le cadre d'un contrat collectif de prévoyance**

La commune de Vernantes a transmis au Comité Social Territorial un projet de mise en place d'un Régime de Prévoyance Complémentaire dans le cadre d'un contrat collectif de prévoyance.

Lors de sa réunion du 14 octobre 2024, le CST a émis à l'unanimité un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de

- Adhérer à la convention de participation pour la couverture du risque prévoyance et au contrat collectif à adhésion obligatoire afférent au bénéfice de l'ensemble des agents de la commune de Vernantes,
- Souscrire la garantie de base à adhésion obligatoire à hauteur de 95% du revenu net des agents en cas d'incapacité temporaire de travail ou d'invalidité à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2025,
- Participer financièrement à la cotisation des agents à hauteur de : 50 % de la cotisation acquittée par les agents.

**DEL N°06-11/2024-03 - Convention de transfert maîtrise d'ouvrage Voie Verte**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal avoir délibéré et voté en mai dernier une répartition des frais émanant de ce projet au nombre d'habitants (DEL N°15-05/2024-07). Ainsi, le montant de la participation pour Vernantes s'élevait à 747 euros.

Or par un récent mail, Monsieur le Maire a été informé du rejet du critère « au nombre d'habitants » par la Ville de Saumur au profit du critère « à parts égales ». Soit un montant de 2 775 euros.

Aussi, et afin de ne pas bloquer le projet structurant que représente la réalisation de cette Voie Verte, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer le nouveau projet de convention.

Monsieur le Maire souligne avoir transmis son désaccord auprès du DGS de la Ville de Longué-Jumelles en lui précisant cependant qu'il se rallierait à la majorité pour ne pas bloquer le projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal (**avec 8 voix contre faisant ressortir le désaccord du Conseil Municipal**

**vis-à-vis de la Ville de Saumur) et pour ne pas bloquer le projet :**

- Rapporte la délibération n°15-05/2024-07 en date du 15 mai 2024 approuvant la première mouture de la Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage à la Commune de Longué-Jumelles relative à l'étude de faisabilité pour l'aménagement d'une voie verte reliant les communes de Longué-Jumelles, Blou, Vivy, Vernantes, Saint-Philbert-du-Peuple et Saumur
- Autorise Monsieur le Maire à signer et mettre en œuvre la présente Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage à la Commune de Longué-Jumelles relative à l'étude de faisabilité pour l'aménagement d'une voie verte reliant les Communes de Longué-Jumelles, Blou, Vivy, Vernantes, Saint-Philbert-du-Peuple et Saumur.

**DEL N°06-11/2024-04 - Alter « Etudes Aménagement du Centre Bourg de Vernantes »**

En octobre dernier, le Conseil Municipal a validé à la majorité par la DEL N°02-10/2024-02 le projet de mandat d'études sur 2025 relatifs à la stratégie urbaine de réaménagement global du Centre Bourg dans une logique de densification / restructuration d'immeubles, de requalification et de végétalisation des espaces publics existants et de renforcer la centralité commerciale.

Dans la continuité, Alter demande au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à signer le mandat d'études relatif au centre-bourg de Vernantes. Avec un premier versement en janvier 2025 de 22 800 € TTC soit une avance de 20% du montant TTC de l'enveloppe prévisionnelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve les termes du mandat à conclure avec Alter Cités préalablement à la création de l'opération « Centre-Bourg de Vernantes »,
- Dit que les crédits correspondants seront inscrits sur les budgets des exercices 2025 et 2026 - et autorise un premier versement de 22 800 € TTC en janvier 2025 soit une avance de 20% du montant TTC de l'enveloppe prévisionnelle,
- Autorise Monsieur le Maire de la Commune de Vernantes à signer le mandat et tous documents relatifs à ce dossier.

**INFORMATIONS :**

**Anjou Cœur de Ville :** signature de la convention OPAH-RU le 22/10/2024 à Saumur

**RV API Supérettes :**

Monsieur DA SILVA a rencontré la chargée de développement de la société API afin de faire un point sur les possibilités d'une éventuelle implantation de ce type d'épicerie sur Vernantes. Ce concept déjà implanté sur la commune de Neuillé, permet de redynamiser les Centre-Bourgs privés de commerce. Référencement de 700 produits avec un épicier qui est présent 2 heures chaque jour.

**RV Mission Locale : le 29/10/2024 à Saumur.**

Rencontre de Monsieur C. PACORY et Madame S. Nunes de Morais avec M. BOISLARD (Directeur) et M. HIDALGO de la Mission Locale de Saumur.

La convention est en cours de modification. L'idée principale étant que Madame Sophie Nunes de Morais soit porteuse d'idées et de projets en collaboration avec la Mission Locale de Saumur.

Quelques idées : animation d'un job dating, animation au cyber centre, travail sur la mobilité. Madame Sophie Nunes de Morais doit se mettre en lien avec Madame FOURREAU en charge de l'insertion professionnelle.

Un atelier est prévu à Vernantes le 13 novembre 2024 avec l'agent dans le but qu'il devienne un relais entre les jeunes et la mission locale.

**Octobre Rose : Marche du 27/10/2024**

Bilan très satisfaisant avec 197 marcheurs venant de Vernantes et de Vernueil-le-Fourrier.

L'expérience sera renouvelée l'an prochain (26/10/2025) avec un parcours VTT et un parcours forêt

Une collecte de jeux s'est déroulée ce même jour à l'initiative du CMJ - Les jeux neufs seront distribués au CHU, les jeux d'occasions seront offerts au resto du cœur le mercredi 20 novembre 2024.

**Repas de + 70 ans :** Le 16/11/2024 à 12h00 à la salle des fêtes.

↳ 130 personnes inscrites

**Fin de la mission archiviste :** Cette Mission s'est achevée le 11/10/2024 (↳ à noter 2 semaines d'achivage à refacturer au SIEA)

Dans le compte rendu réalisé par le département, il en ressort la nécessité d'équiper les vélux de la salle d'archives d'un film protecteur, et de mettre des bouches d'aération dans les archives SIEA.

Prévoir également de relier les registres de l'état civil (arrêtés en 2007) et ainsi que les délibérations (arrêtées à 2013).

**Clôture du Bulletin Municipal :** Le 08/11/2024

**La Dustrie - Alahmi - Projet « Maisons inclusives » :** inauguration au mieux fin 2025

**Resto du Cœur :** L'association recherche des bénévoles pour la saison hivernale.

**Extension du Centre de Loisirs :** Le marché est lancé. Début des travaux janvier 2025

**Sécurité routière :**

En date du 30 juillet dernier, Monsieur le Maire a alerté le Sous-Préfet de la dangerosité causée par la circulation routière sur la D767. Monsieur le Maire a reçu un appel de la DDT, l'informant que les services sont effectivement conscients que cette route soit très accidentogène, avec des vitesses excessives. Une étude est en cours pour y remédier.

**Travaux de l'Ecole Maternelle :**

Les travaux ont été réalisés durant les vacances scolaires. Tous les ouvrants ont été changés.

**Téléthon :** Le Comité des Fêtes organisera le 17/11/2024 le téléthon en même temps que le marché des producteurs.

**Demande de Monsieur CANONNE :**

Monsieur Canonne souhaiterait faire une exposition sur la 2<sup>ème</sup> guerre mondiale en 2025 à l'occasion du 80<sup>ème</sup> anniversaire de l'Armistice de 1945.

Cette exposition sera constituée de panneaux d'informations et d'une présentation d'uniformes et de matériels des soldats de ce conflit - avec une quinzaine de mannequins.

Pour cela il souhaiterait pouvoir occuper la maison des associations qui permettrait de bénéficier d'un local :

- De grande dimension ;
- Sécurisé ;
- Sain (pas humide) ;
- Permettant d'accueillir du public avec commodités (visites des écoles et particuliers)

L'exposition se tiendrait du jeudi 8 mai au dimanche 11 mai 2025. Pour la mise en place de cette exposition, la mise à disposition de la salle des associations serait du 30/04/2025 au 02/05/2024.

Après exposition du projet, les élus sont favorables pour prêter la salle des associations à Monsieur CANONNE pour la période demandée du 30/04/2025 au 02/05/2025.

**Repas de Noël au restaurant scolaire :**

Le repas se déroulera le 19/12/2024 Montant 7.20 euros.

**Méridien de Greenwich**

En attente du choix de l'implantation du panneau.

**SIEA :**

↳ Le PC de l'extension de la Maison de Santé devrait être déposé la semaine prochaine au service ADS.

↳ Monsieur Thierry GROSBOIS évoque une chute de vélo qui a eu lieu devant la maison médicale. Il souligne la dangerosité d'un nid de poule qui s'est formé avec les intempéries. Monsieur Thierry GROSBOIS demande qu'une solution soit apportée pour éviter de nouvelles chutes.

**Sainte-Barbe :** Cérémonie le 23/11/2024 à 17h30.

**Conseil Municipal Jeunes :** Election le 05 décembre 2024 après-midi à la Mairie-Eglise.

**La Dustrie :** Travaux en cours actuellement phase 2.

Monsieur Manuel DA SILVA évoque des problèmes rencontrés de raccordement d'évacuation d'égouts. Affaire à suivre avec ALTER.

**■ Prochain conseil municipal :**

Le prochain conseil municipal aura lieu le **MERCREDI 04 DÉCEMBRE 2024 A 20 h00** avec intervention de la Société ALTER pour présentation de l'équipe en charge de l'OPAH-RU.

En l'absence d'information et question, la séance est levée à 23H30.

Le secrétaire de séance,

Thierry GROSBOIS



Le Maire,

Thierry PAPOT



